

Procès-verbal
Assemblée communale
jeudi 15 décembre 2022 à 20 h00
halle de gymnastique Chevenez

Le jeudi 15 décembre à 20.00 heures s'est déroulée, à la halle de gymnastique de Chevenez, l'Assemblée communale ordinaire de la Commune de Haute-Ajoie régulièrement convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura du 8 décembre 2022 ainsi que par l'usage local.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 juin 2022
2. Informations – Communications
3. Budget 2023 – Investissements : prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider les crédits, sous réserve de subventions et dons, des emprunts concernant les objets suivants :
 - a. Part communale au remaniement parcellaire de Haute-Ajoie pour ses propres surfaces : CHF 350'000.- ;
 - b. Remplacement de l'éclairage public de la route de Roche-d'Or à Rocourt : CHF 65'000.-.
4. Budget 2023 – Comptes de résultats : prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2023.
5. Discuter et voter le crédit de construction supplémentaire de CHF 85'000.- pour le Plan d'aménagement local. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
6. Consolidation du crédit de construction de CHF 801'000.-, accepté par l'Assemblée communale du 2 juillet 2020 pour CHF 690'000.- et par l'Assemblée communale du 10 février 2022 pour CHF 111'000.- supplémentaires, pour le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de Damvant.
7. Divers.

M. Jean Chêne, président des Assemblées ouvre les débats à 20.00 heures. Il remercie les citoyennes et citoyens de leur présence. Il s'est glissé une coquille dans la convocation dans le Journal Officiel No 44 du 08.12.2022, soit il y a bien 7 points à traiter à l'ordre du jour et non pas 8 comme indiqué (le point 6 a été doublé), ainsi que par tout-ménages. Aucune modification n'est demandée, ni apportée à l'ordre du jour.

M. Ismaël Vuillaume, conseiller communal est excusé pour raisons professionnelles.

Scrutateurs : MM. Dominique Laville et Guy Jubin.

Nombre des ayants-droits présents : 27

Majorité absolue : 14

-
1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie du 30 juin 2022
Rapporteur : Mme Danièle Laville, agente administrative
-

M. le Président informe que, conformément à l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été publié sur le site internet communal et déposé publiquement pour consultation au secrétariat communal dans les délais légaux.

Aucune modification n'est demandée. **Au vote et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 juin 2022 est approuvé à la majorité évidente sans avis contraire.** Remerciements sont adressés à son auteur.

2. Informations – Communications
Rapporteur : M. Michel Baconat, maire

M. le Maire salue au nom du Conseil communal, les citoyens présents et les remercie pour leur intérêt à la cause publique. Ce point de l'ordre du jour n'a qu'un seul objectif, informer la population des dossiers en cours importants traités par les autorités communales.

Points en suspens

Chiens : lors de la dernière assemblée, une citoyenne est revenue sur la question de la détention des chiens dans la zone d'habitation. Nous étions en attente de la réponse du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires), à savoir que selon la loi, un tarif progressif n'est pas envisageable. Pour les cas particuliers à Réclère et Chevenez, ils font l'objet d'un suivi régulier et la détention du nombre d'animaux a drastiquement diminué. La Police cantonale (POC), le délégué aux affaires communales et le SCAV se sont réunis pour définir les compétences et tâches de chaque intervenant. Le SCAV peut séquestrer des animaux de manière préventive, procédure lourde à charge du détenteur et doit être informé de chaque situation, en tant qu'autorité d'exécution compétente et non pas à l'AJPA.

En résumé, pour les communes en cas d'intervention urgente et de suspicion de problèmes de détention, le recours à POC ou SCAV est la seule possibilité d'action au sens du droit actuel (RSJU 455.1, art. 12).

Projet de desserte forestière : réfection des chemins forestiers dans le secteur de la Louvière à Chevenez, attribution du 1^{er} tronçon à l'entreprise Donzé de Courgenay selon les règles du marché public. Pour des questions de budget et autres priorités, il a été décidé de ne pas poursuivre d'autres aménagements dans ce secteur pour l'instant. Cette partie fraîchement aménagée est interdite à la circulation par des obstacles temporaires.

Parcours Vita : il est en très mauvais état et la fondation Parcours Vita exige sa rénovation ou son démantèlement. Un sondage a été effectué auprès de la population pour évaluer l'intérêt de la population avant l'engagement des travaux pour environ CHF 25'000.- ; 556 tout-ménages ont été remis, 86 réponses ont été enregistrées, soit un faible taux de participation (15 %). Dès lors, le Conseil communal a décidé l'abandon dudit parcours au vu du peu de réponse, de la faible utilisation du parcours par les particuliers, qu'aucune réponse des sociétés sportives n'a été enregistrée et qu'au regard de ces éléments le coût de rénovation est important alors que le budget est déficitaire.

Liaison eau-potable Grandfontaine-Rocourt : les travaux sont terminés. Pour les habitants de Rocourt, la liaison deviendra effective avec un branchement progressif de la pression dès le début de l'année prochaine.

Permis Romain Boillat - changement d'affectation du local de bricolage en petite serrurerie : le Conseil communal a pris ses responsabilités en accordant le permis simplifié avec des conditions d'exploitation, basées sur le préavis favorable de l'Office de l'environnement car la Section des permis de construire refusait de prendre en charge ce dossier, estimant que la décision relevait du ressort de la commune. Un couple voisin a attaqué par voie juridique l'octroi dudit permis, après comparution au Tribunal de première instance, la Juge administrative a confirmé notre décision.

Augmentation des places d'accueil à l'espace de vie Enfantine : il a été revendiqué 5 places supplémentaires afin de passer de 20 à 25 enfants. Une telle adaptation se justifierait par l'alignement de notre structure aux normes actuelles d'encadrement. Cette augmentation permettrait donc un accueil supplémentaire d'enfants avec le même personnel qu'aujourd'hui et éviterait ainsi un report de l'importante demande dans notre région sur les structures voisines ou l'accueil extra-familial de jour. Actuellement, des enfants de notre commune, faute de place, sont dirigés hors commune. Après un refus du service cantonal, le maire, l'administrateur et la directrice de la crèche-garderie ont rencontré la ministre Mme Nathalie Barthoulot ; finalement notre requête sera réanalysée en début d'année prochaine. Pour information, le coût de subventionnement cantonal avoisine CHF 7'200.-/place.

Action Echange-Entraide : pour rappel, la commune en collaboration avec la Croix-Rouge jurassienne, propose tous les lundis de 14h00 à 17h00 des après-midis Loisirs pour les personnes retraitées à l'ancienne école de Damvant.

-
3. Budget 2023 – Investissements : prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider les crédits, sous réserve de subventions et dons, des emprunts concernant les objets suivants :
- a. Part communale au remaniement parcellaire de Haute-Ajoie pour ses propres surfaces : CHF 350'000.- ;
 - b. Remplacement de l'éclairage public de la route de Roche-d'Or à Rocourt : CHF 65'000.-.

Rapporteur : Mme Josiane Sudan, conseillère communale, responsable du dicastère des finances

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Haute-Ajoie du 15 décembre 2022

Mme Josiane Sudan propose à l'assemblée de discuter et voter les dépenses d'investissements pour le budget 2023 ; ces dépenses ne sont plus intégrées à la discussion du budget global mais séparées, soit un budget pour les investissements et un budget du compte de résultat.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Selon le nouveau plan comptable MCH2, les montants supérieurs à CHF 20'000.-/objet doivent figurer dans les investissements. Il est prévu des investissements pour CHF 415'000.-.

Investissements 2023 à approuver par l'assemblée communale du 15.12.2022	Crédits & dépenses soumis à la présente assemblée	Dépenses 2022 et années précédentes Etat au 01.12.2022	Prévision de dépenses en 2023
Part communale au remaniement parcellaire de Haute-Ajoie pour ses propres surfaces	CHF 350'000		CHF 100'000
Remplacement de l'éclairage public de la route de Roche-d'Or à Rocourt	CHF 65'000		CHF 65'000
Autres investissements en cours	Crédits approuvés		
Financement de la subvention communale pour la réalisation du remaniement parcellaire, approuvé le 10.02.2022	CHF 1'500'000	CHF 0	CHF 0
Rénovation de la salle de bain pour l'appartement de l'école de Rocourt, approuvé le 10.02.2022	CHF 32'000	CHF 30'100	CHF 0
Réfection des salles de classe de l'école de Rocourt, approuvé le 10.02.2022	CHF 30'000	CHF 28'400	CHF 0
Remplacement de la conduite des eaux usées de la rue des Gravalons à Rocourt, approuvé le 10.02.2022	CHF 35'000	CHF 33'500	CHF 0
Carte phytosociologique des forêts communales, approuvé le 10.02.2022	CHF 25'290	CHF 25'100	CHF 0
Desserte forestière, tronçons 234-235-336-337 du chemin de la Louvière, approuvé le 10.02.2022	CHF 240'000	CHF 50'000	CHF 190'000
Liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt, approuvé le 07.10.2022	CHF 703'200	CHF 395'200	CHF 308'000
Aménagement d'une aire de jeux extérieurs à l'Espace de vie enfantine « Les Pitchounes » à Chevenez	CHF 78'000	CHF 78'600	CHF 0
Avant-projet de réfection de traversée du village de Réclère secteur Ouest	CHF 25'000	CHF 5'000	CHF 20'000
Pose de compteurs d'eau à ultrasons à Réclère et Roche d'Or	CHF 58'000	CHF 13'000	CHF 45'000
Etude en vue de la réhabilitation des bâtiments n°116 voirie communale à Chevenez et n°24 école à Damvant	CHF 20'000	CHF 14'700	CHF 5'300
Etude avant-projet remaniement parcellaire	CHF 67'000	CHF 64'200	CHF 0
Installation d'un éclairage de secours à l'abri PC de Chevenez, approuvé le 05.03.2020	CHF 45'000	CHF 41'200	CHF 0
Aménagement de places de parcs avec arrêt de poste et abri sur les biens-fonds n°190 et n°4272, rue des Colonges à Chevenez	CHF 305'000	CHF 196'100	CHF 108'900
Travaux PGEE à Damvant, assainissement des canalisations, du service des eaux et de l'éclairage public, selon décision du 02.07.2020	CHF 690'000	CHF 801'000	CHF 0
Crédit supplémentaire approuvé le 10.02.2022	CHF 111'000		
Réaménagement du cimetière et de ses alentours à Chevenez, selon décision du 19.12.2019	CHF 230'000	CHF 269'700	CHF 0
Crédit supplémentaire approuvé le 30.06.2022	CHF 41'000		

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Haute-Ajoie du 15 décembre 2022

Révision du plan d'aménagement local, approuvé 28.02.2019	CHF 215'000	CHF 206'600	CHF 8'400
Crédit supplémentaire soumis le 15.12.2022	CHF 85'000		CHF 85'000

Les investissements sont limités pour cet exercice, notamment en raison de l'instabilité du marché des taux. La dette par habitant est de CHF 4'462.-, soit une diminution entre 2020 et 2022 de CHF 388.-.

La parole est donnée.

M. Gérard Guédât : pour le remaniement parcellaire (RP) quel montant cela représente pour une année et combien à l'hectare ?

Mme Sudan lui répond que c'est environ de CHF 100'000.-.

M. Etienne Ouevray complète en mentionnant que ce montant n'est que la part communale en tant que propriétaire, la part pour les propriétaires est estimée entre CHF 150.- à 180.-/hectare par année. La somme de CHF 350'000.- couvrira les besoins pour les 5 à 8 ans à venir. Cette somme partie servira à payer les premiers frais du RP qui pourrait durer 10 ans ; d'ici 12 à 24 mois.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte toutes les dépenses d'investissements figurant sous point 3, 3a et 3b, donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider les crédits, sous réserve de subventions et dons.

4. Budget 2023 – comptes de résultats : prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2023

Rapporteur : Mme Josiane Sudan, conseillère communale, responsable du dicastère des finances

Mme Josiane Sudan informe que sur un total de charges et de produits de CHF 6'171'745.-, le budget 2023 de la commune de Haute-Ajoie présente un excédent de charges de CHF 160'795.- basé sur une quotité d'impôt inchangée à 2.15. La taxe immobilière, la taxe cadastrale et la taxe des chiens restent identiques également.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

La conseillère communale passe en détail les différentes rubriques. Pour les amortissements, ils sont conditionnés à certains barèmes et les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.

Les différentes taxes communes restent inchangées :

Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

a) Taxe de raccordement						0.00 francs	
b) Taxe d'utilisation (de consommation) au m ³						2.20 francs	
c) Taxe de base						100.00 francs	
d) Taxe de location des compteurs							
½ pouce :		10.00 francs	¾ pouce :		15.00 francs	1 pouce :	20.00 francs
1 ¼ pouce :		25.00 francs	1 ½ pouce :		30.00 francs	2 pouces :	55.00 francs
8% de la valeur d'achat pour compteur de plus de deux pouces.							

Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux :

a) Taxe de raccordement en pour mille des valeurs officielles et incendie cumulées Chevenez : 6.8 ‰ ; Damvant : 12 ‰ ; Réclère : 10 ‰ ; Rocourt 5.5 ‰	
b) Taxe d'utilisation (de consommation) au m ³	2.20 francs
c) Taxe de base	100.00 francs
En vertu des règlements communaux en vigueur.	

Taxes des déchets :

	Haute-Ajoie	Rocourt
a) Ménages	190.00 francs	150.00 francs
b) Propriétaires d'immeubles avec logement inoccupé	230.00 francs	150.00 francs
c) Propriétaires de résidences secondaires	230.00 francs	150.00 francs
d) Sociétés sportives et culturelles propriétaires d'immeuble	200.00 francs	150.00 francs
e) Entreprises artisanales et industrielles	100.00 francs	100.00 francs
f) Entreprises agricoles	150.00 francs	150.00 francs
g) Magasins	200.00 francs	200.00 francs
h) Garages	100.00 francs	100.00 francs
i) Entreprises de services, bureaux et autres indépendants	100.00 francs	100.00 francs
j) Restaurants, hôtels et autres institutions	300.00 francs	300.00 francs

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Haute-Ajoie du 15 décembre 2022

k) EMS	300.00 francs	300.00 francs
l) Réductions :	Moins 50 % pour les ménages au bénéfice de la rente AVS	
	Moins 50 % pour les ménages, personnes seules assumant la garde des enfants	

Taxe immobilière :

a) Taxe immobilière	1.20 ‰
---------------------	--------

Taxe des eaux de surface :

a) Taxe des eaux de surface	0.00 ‰
-----------------------------	--------

Taxe cadastrale :

a) Taxe cadastrale	0.30 ‰
--------------------	--------

Autres taxes causales réglementaires :

a) Taxe des chiens	70.00 francs
b) Taxe du Service de défense incendie (22 à 50 ans)	5 ‰ de l'impôt d'Etat, maximum 500.00 francs
c) Taxe pour l'entretien des chemins	Chevenez : 15.00 francs par hectare
	Damvant : 15.00 francs par hectare
	Réclère : 15.00 francs par hectare
	Roche d'Or : 10.00 francs par hectare

Le service des eaux, le service des eaux usées et le service des déchets sont assujettis à la TVA. Les taxes indiquées sont mentionnées hors TVA.

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes annuels 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	666 175.00	128 700.00	661 710.00	120 100.00	653 385.07	107 163.36
	0.00	537 475.00	0.00	541 610.00	0.00	546 221.71
1 Ordre et sécurité publics - défense	154 900.00	120 000.00	159 100.00	113 400.00	134 694.09	108 327.76
	0.00	34 900.00	0.00	45 700.00	0.00	26 366.33
2 Formation	1 493 650.00	60 800.00	1 469 800.00	58 250.00	1 436 691.63	41 292.10
	0.00	1 432 850.00	0.00	1 411 550.00	0.00	1 395 399.53
3 Culture - Sports - Loisirs - Eglises	106 050.00	15 000.00	146 200.00	24 500.00	119 051.04	14 688.10
	0.00	91 050.00	0.00	121 700.00	0.00	104 362.94
4 Santé	7 700.00	0.00	7 800.00	0.00	5 787.90	0.00
	0.00	7 700.00	0.00	7 800.00	0.00	5 787.90
5 Prévoyance sociale	1 783 400.00	902 150.00	1 707 900.00	884 700.00	1 733 908.18	918 450.66
	0.00	881 250.00	0.00	823 200.00	0.00	815 457.52
6 Traffic et télécommunication	631 320.00	120 300.00	654 920.00	121 600.00	638 822.90	123 534.42
	0.00	511 020.00	0.00	533 320.00	0.00	515 288.48
7 Protection de l'environnement - amén. terr.	788 450.00	788 500.00	695 750.00	760 100.00	656 284.78	701 739.50
	50.00	0.00	64 350.00	0.00	45 454.72	0.00
8 Economie publique	82 500.00	190 000.00	84 000.00	229 900.00	112 231.19	229 093.85
	107 500.00	0.00	145 900.00	0.00	116 862.66	0.00
9 Finances et impôts	457 600.00	3 846 295.00	534 700.00	3 809 330.00	618 474.48	3 865 041.51
	3 388 695.00	0.00	3 274 630.00	0.00	3 246 567.03	0.00
TOTAL	6 171 745.00	6 171 745.00	6 121 880.00	6 121 880.00	6 109 331.26	6 109 331.26

Equilibre entre les charges et les revenus, ceci est dû à la comptabilisation de l'excédent de charges prévu de CHF 160'795.- pour le budget 2023, en tenant compte d'un prélèvement dans la réserve de politique budgétaire de CHF 150'000.-.

A noter, en 1^{ère} position des dépenses, on trouve la formation qui représente 40 % du total et en 2^{ème} position la prévoyance sociale à hauteur de 24 %.

0220.31320.03 : honoraires et prestations projet Smart-Villages CHF 55'000.-, ce montant est compensé par le compte 0220.42606.30 recettes reçues pour ledit projet CHF 54'000.-

2128.311... : les frais de chauffage prennent l'ascenseur pour les immeubles, locaux et installations

3210.36363.00 : contribution au Bibliobus CHF 13'100.-

3411.36121.50 : contribution communale à la patinoire d'Ajoie CHF 40'000.-, selon décompte SIDP

Compte no 5 - prévoyance sociale : en comparaison avec le budget2022, progression des charges de CHF 58'050.-

6223 : participation aux transports publics et subvention communale au Noctambus : CHF 21'400.-

7300 : gestion des déchets CHF 114'250.-. Ce compte doit s'autofinancer. La gestion des déchets reste quelque chose de délicat à équilibrer. Le règlement concernant les déchets sera adapté dans le courant 2023 ; il n'a pas pu être entrepris cette année car le règlement-type a mis du temps à nous être transmis.

82 sylviculture : depuis l'acceptation du pot commun, nous recevons chaque année un montant du triage forestier ; pour 2023 il est prévu un bénéfice d'exploitation de CHF 15'000.-.

9990.48940.00 : prélèvement sur la réserve de politique budgétaire pour un montant de CHF 150'000.-. Il avait été provisionné dans les années antérieures un montant de CHF 200'000.-.

Péréquation financière : notre commune devrait être contributive à hauteur de CHF 10'724.-.

Libellés	Comptes	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Clôture du compte de résultats	90	-127 545.00	-83 780.00	134 564.66
Compte général	900	-160 795.00	-126 230.00	13 297.33
Clôture des fonds et financements spéciaux	901	33 250.00	44 950.00	121 267.33
Impôts directs, personnes physiques	400	2 509 500.00	2 501 500.00	2 495 255.44
Impôts directs, personnes morales	401	233 000.00	321 000.00	516 787.33
Impôts fonciers	4021	305 000.00	308 000.00	305 710.57
Investissements nets	5 ./ 6	415 000.00	68 400.00	1 048 148.32

Le Conseil communal relève que les recettes des personnes morales sont particulièrement affectées par la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA : réforme fiscale et financement de l'AVS). La comparaison entre les exercices des 5 dernières années conclut à une perte de recette fiscale importante depuis 2020. Bien que d'autres facteurs puissent entrer en considération, l'impact de cette réforme commencera réellement à se faire ressentir dans les comptes communaux des années 2023 et suivantes, d'où un budget très déficitaire.

L'exécutif souligne aussi que les charges restent cependant maîtrisées malgré l'augmentation des taux d'intérêts et du coût de l'énergie.

Les éléments principaux retenus par le Conseil communal pour l'établissement de ce budget étaient les suivants :

- maintien de la quotité d'impôts actuelle, ne pas augmenter les taxes et maîtriser les charges.

La situation financière communale est saine grâce à des charges et un endettement maîtrisé ; les facteurs négatifs sont en l'espèce conjoncturels. En revanche, la diminution des recettes fiscales interpelle et pose un problème structurel. La situation financière prospective à moyen et long terme sera délicate si aucune mesure n'est prise pour les futurs exercices. La quotité est maintenue mais au regard de la diminution des rentrées fiscales due à la réforme fiscale RFFA, une augmentation de la quotité d'impôt est à prévoir au prochain exercice.

La parole est donnée.

M. Claude Quenet : pourquoi y-a-t-il des taxes différentes entre la commune de Haute-Ajoie et Rocourt pour les déchets ?

Mme Sudan : à ce jour, ce sont encore les anciens règlements qui sont en vigueur et ont des tarifs différents, ils seront revus en 2023 pour une uniformisation tarifaire.

M. Robert Cattin : où en est-on dans le projet de local pour la voirie et de la nouvelle déchetterie ? Il rappelle que la déchetterie actuelle est en zone forestière et que ce n'est pas légal.

Mme Sudan : le nouveau local de la voirie est toujours en attente avec différentes réflexions ; le 1^{er} projet était trop ambitieux financièrement, il a été prospecté différents terrains mais le dossier sera réentrepris en 2023. Au point de vue de la déchetterie, aucun changement n'est prévu.

M. Philippe Riat informe les citoyens qu'à Courtedoux, un projet de biogaz centralisé va être mis sur pied pour toutes les communes.

M. Baconat stipule que pour le nouveau local de la voirie, le projet retenu près de l'entreprise Busch a été abandonné. En effet, l'entreprise utilise cette parcelle durant la durée des travaux.

M. Robert Cattin constate que les frais d'entretien pour les chemins ruraux sont budgétisés à hauteur de CHF 20'000.- et les routes communales pour CHF 10'000.-, il suggère qu'à l'avenir on s'engage à réaliser plus de rénovation des routes communales.

M. Dominique Laville remarque que c'est la dernière année avec un taux de 2,15, y a-t-il déjà une prévision chiffrée de l'augmentation d'impôt prévue, il faudrait que notre taux soit plus bas que les communes voisines.

Mme Sudan répond qu'il n'y a plus beaucoup de marge de manœuvre, une planification financière a été établie avec la fiduciaire BDO. La seule piste pour compenser la baisse des rentrées fiscales c'est l'augmentation de la quotité.

M. Patrick Sudan : sur quel laps de temps l'entreprise Busch va amortir le nouveau bâtiment ?

Mme Sudan ne sait pas sur combien d'années la diminution des rentrées fiscales va être impactée par les gros investissements de l'entreprise.

La parole n'est plus utilisée. Mme Sudan remercie l'Administrateur, M. Queloz pour sa précieuse aide pour l'élaboration de ce budget.

Au vote à main levée, l'Assemblée approuve à la majorité évidente et sans avis contraire, le budget 2023, ratifie la quotité d'impôt à 2.15 et les taxes communales inhérentes, le compte de résultat, ratifie l'excédent de charges prévisibles de CHF 160'795.- pour un total de charges de CHF 6'171'745.- et un total de produits de CHF 6'171'745.-.

5. Discuter et voter le crédit de construction supplémentaire de CHF 85'000.- pour le Plan d'aménagement local. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

Rapporteur : M. Michel Baconat, maire

M. le Maire rappelle que l'Assemblée communale du 28.02.2019 a approuvé le crédit de construction de CHF 215'000.-. Pour rappel, la révision du PAL était nécessaire suite aux fusions. L'entrée en vigueur de la LAT en 2014 a fixé des lignes de développement et identifié les enjeux d'aménagement du territoire propres à la commune. La loi fédérale impose une réduction de la zone à bâtir de 12.4 hectares. Le dépassement du crédit d'engagement est soumis à l'assemblée communale car il dépasse de 10 % le crédit autorisé (article 16, alinéa 13 du règlement d'organisation).

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

M. Baconat fait le point de situation sur ce dossier qui a été remis au Service du développement territorial :

- examen préalable ➡ durée 3 mois
- Le dépôt public d'un mois est prévu en mai 2023 ➡ suivra le traitement des oppositions
- L'approbation et l'entrée en vigueur est estimée pour l'automne 2023

Bilan financier

Prestataires	Montants budgétés	Montants réalisés	Solde
Bureau d'ingénieurs – Prestations de base	Fr. 140'326	Fr. 123'822	Fr. 16'504
Bureau d'ingénieurs – Prestations complémentaires		Fr. 51'290	
Bureau de biologie	Fr. 51'483	Fr. 42'104	Fr. 9'379
Frais et débours administratifs cantonaux	Fr. 15'000	Fr. 0	Fr. 15'000
Divers et imprévus 5%	Fr. 8'000	Fr. 1'146	Fr. 6'854
Totaux	Fr. 214'809	Fr. 218'362	

Raisons du dépassement budgétaire

- Les prestations complémentaires du bureau d'ingénieurs ne sont pas prévues dans le budget initial
Il s'agit essentiellement de prestations pour régler des situations d'aménagements non conformes, de confort pour les citoyens-requérants et pour régler ou désamorcer des oppositions potentielles.
- Le solde restant à disposition n'est pas suffisant pour la phase de traitement des oppositions.
Il est particulièrement difficile d'anticiper ce poste.
- Les économies d'échelles espérées par le bureau d'ingénieurs n'ont pas été réalisées et de nouvelles demandes du Canton se sont ajoutées en cours de réalisation.

La parole est donnée.

M. Patrick Sudan mentionne qu'il devient fou car lors de chaque travaux (route, chemin,) les bureaux d'ingénieurs ne respectent pas leurs engagements financiers, ils font des offres trop bon marché. Il faut que le Conseil communal prenne en compte ses remarques.

M. Baconat lui répond qu'il n'est plus possible aujourd'hui de travailler sans eux, que dans un projet il faut compter environ 17 % pour la part du bureau d'ingénieurs. Il relève également que dernièrement dans un dossier, le bureau d'ingénieurs leur a permis de contrer une décision cantonale et d'avoir gain de cause.

La parole n'est plus utilisée.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte le crédit de construction supplémentaire de CHF 85'000.- pour le Plan d'aménagement local, donne compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

6. Consolidation du crédit de construction de CHF 801'000.-, accepté par l'Assemblée communale du 2 juillet 2020 pour CHF 690'000.- et par l'Assemblée communale du 10 février 2022 pour CHF 111'000.- supplémentaires, pour le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de Damvant.

Rapporteur : M. Philippe Riat, conseiller communal, responsable du dicastère des eaux

M. Philippe Riat rappelle que l'assainissement et le raccordement au réseau intercommunal des canalisations pour les secteurs 'Derrière l'Eglise' et 'Les Aiges' à Damvant étaient une obligation fédérale.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

En résumé, il y a eu la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation en eau 'Derrière l'Eglise' et la modernisation de l'éclairage public, réfection du tapis et de la conduite d'eau qui était complètement usée. Il a été voté un crédit de CHF 690'000.- par l'assemblée communale du 2 juillet 2020 et un crédit supplémentaire de CHF 111'000.- voté par l'assemblée communale du 10 février 2022.

Décompte final des travaux

Désignation	Total HT	Total TTC
Génie civil – Cuenat SA	Fr. 495'399.53	Fr. 533'545.20
Tuyauterie – Serge Chapuis SA	Fr. 73'275.20	Fr. 78'917.40
Chemise conduites – KFS SA	Fr. 12'196.20	Fr. 13'135.30
Indemnités des privés	Fr. 10'111.35	Fr. 10'111.35
Serrurerie – S2000	Fr. 6'320.00	Fr. 6'806.65
Vidanges fosses – C&D Chapuis Sàrl	Fr. 2'075.00	Fr. 2'234.80
Eclairage public – BKW SA	Fr. 60'122.70	Fr. 64'752.15
Expertise protection des soles et indemnités – FRI	Fr. 1'970.70	Fr. 1'970.70
Honoraires d'ingénieurs – Buchs & Plumey SA	Fr. 86'814.94	Fr. 93'499.70
Total	Fr. 748'285.62	Fr. 804'973.25
Subventions – ECA	Fr. 13'155.06	Fr. 14'168.00

La parole est donnée.

M. Robert Cattin : est-ce que toutes les maisons sont reliées à Damvant ?

M. Riat répond que les maisons de vacances ont leur propre fosse mais il reste encore des secteurs à assainir.

M. Baconat rappelle que les travaux n'avaient pas été entrepris il y a une vingtaine d'années car les autorités communales d'alors avaient traîné les pieds.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte la consolidation du crédit de construction de CHF 801'000.- accepté par l'Assemblée du 2 juillet 2020 pour CHF 690'000.- et par l'Assemblée communale du 10 février 2022 pour CHF 111'000.- supplémentaires, pour le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de Damvant, donne compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider son financement.

7. Divers

La parole est donnée à l'assemblée. Il s'ensuit une discussion générale sur la quotité d'impôt et des impacts financiers du budget 2023.

M. Dominique Laville aimerait savoir ce que représente financièrement une augmentation de 1/10^{ème} de quotité, remarque qu'il faudrait 20 familles de plus pour compenser cette perte, trouve scandaleux le faible taux d'imposition des entreprises. **Mme Sudan** lui répond qu'il faut mettre dans la balance la perception des impôts des frontaliers et force est de constater que la RFFA n'a pas apporté de nouvelles entreprises.

M. Robert Cattin mentionne qu'on a fait des cadeaux en réduisant le taux d'imposition aux entreprises et qu'on en paye les pots cassés aujourd'hui.

M. Michel Baconat rappelle qu'il faut impérativement que l'entreprise Busch reste à Chevenez.

M. Claude Quenet : concernant le remblaiement de la carrière, y-a-t-il un petit retour financier pour la commune ?

Mme Sudan répond que nous percevons CHF 4,50 /m3 en retour.

Mme Géraldine Rérat demande s'il n'y a pas d'autre marge de manœuvre pour réduire le budget ?

Mme Sudan lui répond que toutes les charges et dépenses ont été limitées au maximum. Pour information, une augmentation de 1/10^{ème} de la quotité représente un montant de CHF 110'000.-, impôts des personnes morales et physiques confondus. Avant de prendre toute décision, il faudra évaluer l'impact sur la péréquation financière.

M. Joseph Laville s'inquiète quant aux répercussions financières de la fermeture de l'usine BAT pour notre commune.

Mme Sudan répond que les répercussions seront d'abord au niveau cantonal mais rejailliront en cascade sur la péréquation.

M. Patrick Sudan aimerait savoir si quelqu'un connaît la manière de calculer la péréquation ?

M. Michel Baconat mentionne qu'il est difficile de définir le mode exact mais qu'il y a un calcul sur les ressources. Force est de constater qu'après la fusion de nos villages, la situation financière était plus saine.

M. Gérard Guédât constate que l'augmentation de la quotité d'impôt va impacter la péréquation qui va se retourner contre nous, il faut avoir des comptes déficitaires, à ce jour notre dette par habitant est très basse.

Mme Sudan répond qu'une personne avertie en vaut 2. Avant de prendre toute décision, il faudra analyser tous les différents paramètres vis-à-vis du budget présenté.

Mme Géraldine Rérat mentionne un problème de distribution des tout-ménages ; elle ne reçoit pas les tout-ménages de la commune.

M. Emilien Queloz lui répond que c'est probablement un souci qui vient de la Poste.

Mme Marie-Thérèse Jubin demande si les résidences secondaires reçoivent le tout-ménages concernant l'élagage des haies, car ce sont souvent ces maisons-là qui sont le plus concernées.

M. Michel Baconat répond que lorsqu'il y a des problèmes, la commune leur écrit personnellement.

M. Robert Cattin propose de faire une publication dans le Journal Officiel.

La parole n'est plus utilisée.

M. le Président Jean Chêne remercie le maire M. Baconat pour la tenue de sa dernière assemblée. Il a œuvré pendant de très nombreuses années au service des citoyens, d'abord à Damvant, puis Réclère et depuis 2009 à la tête de la commune de Haute-Ajoie, ceci dans un esprit d'entendement, de dévouement et de respect à la vie citoyenne.

M. le Maire rend hommage également à notre président sortant, qui tient ce soir sa dernière assemblée. Effectivement, règlement d'organisation communal oblige, c'est la fin de mandat pour le président des assemblées. Lors de la fusion initiale au 1.1.2009, il accédait à la vice-présidence des assemblées, puis président pour les législatures 2013 à 2017 et 2018 à 2022.

Auparavant, Jean avait siégé comme conseiller communal à Damvant durant 3 législatures et 1 en tant que président des assemblées. Notre président s'est toujours acquitté de sa tâche avec une très bonne maîtrise dans la conduite des délibérations. Tous les points des différents ordres du jour traités sous son règne ont passé la rampe. A relever que toutes les assemblées ont été ponctuées par des délibérations franches et objectives, dans une ambiance sereine et sans aucun débordement, ceci grâce à la conduite de notre président mais également grâce aux citoyens qui se sont déplacés sans faire un éventuel procès des autorités. Il le remercie sincèrement pour son dévouement envers la cause publique et un présent lui est remis.

M. Chêne remercie toute l'assemblée, mentionne qu'il a œuvré avec beaucoup de plaisir car les dossiers étaient bien préparés et il régnait une belle ambiance.

Puis, **Mme Josiane Sudan** à son tour, rend hommage au maire sortant M. Baconat. Bref historique, soit Maire aux commandes depuis 2009 avec son mandat qui se terminera le 11 janvier 2023, que dire, sinon qu'il y a eu des moments forts et de belles rencontres, de multiples réalisations ; son fort intérêt pour la cause publique, sa prise de parole appropriée et aisée marquera nos esprits. Il sera et restera le 1^{er} maire de Haute-Ajoie. Un présent lui est également remis.

M. Michel Baconat dit modestement avoir le sentiment du devoir accompli et remercie toutes les personnes qui l'ont accompagné. Il souhaite bon vent aux prochaines autorités au vu de l'horizon qui s'assombrit et les remercie sincèrement toutes et tous pour les liens d'amitié, pour l'accompagnement efficace dans ses différents mandats.

L'assemblée salue par de chaleureux applaudissements MM. Baconat et Chêne.

M. Jean Chêne clôt les débats et lève l'Assemblée à 21.40 heures. Les citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié dans la salle.

Au Nom de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie

Le Président :

Signé

Jean Chêne



La Secrétaire :

Signée

Danièle Laville

